

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

SECRÉTAIRE	Tony LOURENÇO
SECRÉTAIRE ADJOINT	Elisabeth MONTEIL-MACARD

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COMMUNICATION

INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN-PAUL CHANSAREL

N°	INTITULÉS DES DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS	RÉSULTATS DES VOTES
ÉDUCATION ET FORMATION			
18-158	ADHÉSION DE LA COBAS AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DES MÉTIERS DE LA FORMATION DU BASSIN D'EMPLOI DE BORDEAUX (GEMEF) POUR LES BESOINS DE BASSIN FORMATION	J-B BIEHLER	UNANIMITÉ
SOLIDARITÉ, SANTÉ ET PRÉVENTION			
18-159	PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS - COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS (CEID) - ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 33 (ANPAA 33) - ANNÉE 2018	D. FRESSAIX	UNANIMITÉ
18-160	APPUI AUX STRUCTURES D'ANIMATION JEUNESSE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES 4 COMMUNES - ANNÉE 2018	F. LÉONARD-MOUSSAC	UNANIMITÉ
18-161	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COBAS ET L'ASSOCIATION MOTOR GARAGE - ANNÉE 2018	M-H DES ESGAULX	UNANIMITÉ
POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES COMMUNAUTAIRES			
18-162	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - RÉHABILITATION ET CRÉATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU LYCÉE DE LA MER SUR LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVE AU SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	B. LUMMEAUX	UNANIMITÉ
GESTION DES DÉCHETS ET ENVIRONNEMENT			
18-163	ACQUISITION D'UN CRIBLE 3 FRACTIONS POUR L'AFFINAGE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DU CENTRE DE VALORISATION DU TEICH - LANCEMENT DE LA CONSULTATION	T. MAISONNAVE	UNANIMITÉ

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET INTERMODALITÉ			
18-164	ENQUÊTE DE FRÉQUENTATION RÉSULTANT DE LA CONVENTION D'ACCEPTATION TARIFAIRE BAÏA ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LA SNCF ET LA COBAS	J-J EROLES	UNANIMITÉ
18-165	PISTES CYCLABLES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE « ALLÉE DU MUGUET » À GUJAN-MESTRAS	D. DUCASSE	UNANIMITÉ
18-166	PISTES CYCLABLES : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE DES PISTES CYCLABLES DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COBAS	E. REZER-SANDILLON	UNANIMITÉ
EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE			
18-167	APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MODIFIÉE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS À INTERVENIR SUR LES CONVENTIONS EXISTANTES DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES	X. PARIS	UNANIMITÉ
18-168	APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE EGEE GIRONDE ET LA COBAS	B. GRONDONA	UNANIMITÉ
18-169	APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COOPÉRATIVE COOP'ALPHA ET LA COBAS	S. BANSARD	UNANIMITÉ
18-170	APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE ET LA COBAS	E. MONTEIL-MACARD	UNANIMITÉ (P. DAVET ne prenant pas part au vote : pouvoir donné à B. GRONDONA)
18-171	APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX GIRONDE ET LA COBAS	Y. FOULON	UNANIMITÉ
FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
18-172	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU SIBA	F. DELUGA	UNANIMITÉ
18-173	POURSUITE DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU SUD BASSIN JUSQU'À ARCACHON (RN250 ET RD1250) - LANCEMENT DES ÉTUDES	M-H DES ESGAULX	UNANIMITÉ



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

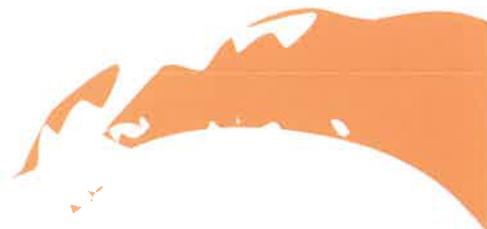
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Jean-Bernard BIEHLER

N° 18-158

**ADHÉSION DE LA COBAS AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DES MÉTIERS DE LA
FORMATION DU BASSIN D'EMPLOI DE BORDEAUX (GEMEF)
POUR LES BESOINS DE BASSIN FORMATION**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son activité régulière et pour répondre à des commandes d'entreprises ou des marchés de formation spécifiques, BASSIN Formation COBAS a besoin de faire intervenir de façon occasionnelle des formateurs dans des domaines et avec une disponibilité dont il ne dispose pas.

Pour faire face à ses besoins, il est proposé l'adhésion à un groupement d'employeurs, association régie par la loi 1901, dénommé le Groupement d'Employeurs des MÉtiers de la Formation du bassin d'emploi de Bordeaux (GEMEF).

Le GEMEF met à disposition des ressources humaines spécialisées dans la formation et l'animation. Il gère l'ensemble des démarches relatives au recrutement et à la gestion des formateurs mis à disposition auprès des organismes membres.

La cotisation au GEMEF s'élève à 50 € pour l'année civile (janvier à décembre) selon les modalités précisées dans le document joint en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code du travail,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- HABILITER le Président à signer la demande d'adhésion et ses annexes (règlement intérieur, statuts et convention de mise à disposition), portant sur l'adhésion de la COBAS au GEMEF pour les besoins occasionnels de BASSIN Formation, joints en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISER le renouvellement d'adhésion annuelle selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur ;
- IMPUTER les dépenses afférentes au budget de BASSIN Formation sur l'exercice concerné.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE
Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018
LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Dany FRESSAIX

N° 18-159

**PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS
COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS (CEID)
ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE
ET ADDICTOLOGIE 33 (ANPAA 33)
ANNÉE 2018**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de leurs missions, le CEID et l'ANPAA mènent des actions de prévention des conduites à risques, auprès des structures éducatives, scolaires, d'insertion sociale et/ou professionnelle, de formation et d'animation sur les 4 communes de la COBAS.

Pour l'exercice de cette mission des actions de prévention auprès notamment des jeunes et des professionnels du territoire, la COBAS apporte ses soutiens technique et financier aux associations ci-dessous dénommées.

Sur la présentation du programme d'actions, il convient de conclure les conventions annuelles de partenariat avec :

- l'association CEID, pour un montant plafonné à 5 000 €,
- l'association ANPAA, pour un montant plafonné à 5 000 €,

définissant ainsi les modalités de partenariat entre ces associations et la COBAS.

Les crédits correspondants ont été prévus et inscrits au budget primitif 2018.

VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des participations financières dans les conditions prévues par les conventions ;
- **HABILITER** le Président à signer lesdites conventions jointes à la présente délibération et toutes pièces relatives à l'exécution des conventions.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Françoise LÉONARD-MOUSSAC

N° 18-160

**APPUI AUX STRUCTURES D'ANIMATION JEUNESSE
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES 4 COMMUNES
ANNÉE 2018**

Mes Chers Collègues,

En référence à la délibération n° 10-34 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2010 relative au règlement d'intervention de la COBAS en matière d'animation jeunesse (12 – 25 ans), il est proposé de poursuivre les soutiens technique et financier aux 4 structures communales suivantes :

- Maison Municipale des Jeunes - Arcachon
- Pôle jeunesse - La Teste de Buch
- Point Rencontre Animation Jeunes - Gujan-Mestras
- Espaces Jeunes - Le Teich

selon les modalités définies dans le règlement d'intervention, à savoir :

- la réalisation d'un projet d'intérêt communautaire par chacune des structures,
- la mise en place d'actions spécifiques à chacune de ces structures,

et sur présentation annuelle des fiches-actions techniques et financières.

Le tableau récapitulatif des actions pour chacune des communes est joint en annexe.

Pour l'année 2018, le budget total est estimé à 133 000 €, inscrits au budget principal et répartis comme suit :

- Arcachon : 32 000 €
- La Teste de Buch : 37 000 €
- Gujan-Mestras : 32 000 €
- Le Teich : 32 000 €

VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le soutien financier aux structures d'animation jeunesse à hauteur de la somme de 133 000 € imputée au budget principal ;
- **AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariat, jointes en annexe, avec les 4 communes.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE
Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

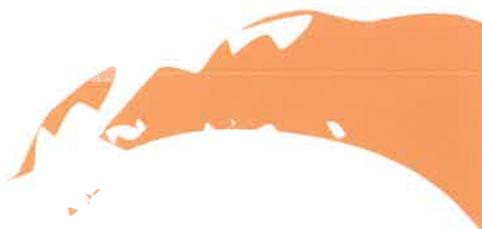
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° 18-161

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COBAS
ET L'ASSOCIATION MOTOR GARAGE – ANNÉE 2018**

Mes Chers Collègues,

L'association Motor Garage est un garage solidaire dont l'objet est de lutter contre la précarité en favorisant l'accès à la mobilité des publics en situation de fragilité, et en permettant aux bénéficiaires des minima sociaux et des personnes à faibles revenus, de faire entretenir et réparer leur véhicule.

L'association, située au 260 avenue Denis Papin à la Teste de Buch, met à disposition de ses adhérents-bénéficiaires, un lieu adapté afin de réaliser en sécurité leurs réparations mécaniques par un mécanicien qualifié, responsable de l'atelier.

Pour permettre de soutenir la démarche d'insertion sociale et professionnelle auprès des publics en situation de fragilité, la COBAS souhaite accompagner l'activité de l'association Motor Garage dans le cadre de cette mission de solidarité.

Les modalités partenariales sont définies dans une convention qui prévoit le versement par la COBAS d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 17 500 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- HABILITER le Président à signer la convention de partenariat entre l'association Motor Garage et la COBAS, jointe en annexe ;
- IMPUTER les crédits correspondants au budget principal de la collectivité ;
- AUTORISER le versement de la subvention pour l'année 2018, selon les conditions prévues par la convention.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

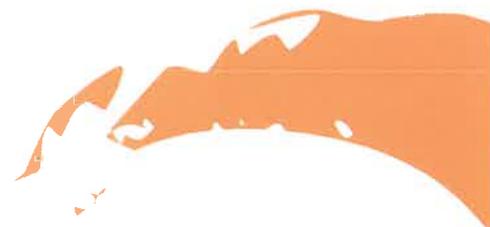
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Bernard LUMMEAUX

N° 18-162

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – RÉHABILITATION ET CRÉATION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES DU LYCÉE DE LA MER SUR LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS**

**CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE RELATIVE AU SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 16-150 en date du 16 septembre 2016 et délibération n° 16-238 en date du 16 décembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de réhabilitation et création des installations sportives du Lycée de la Mer sur la commune de Gujan-Mestras dont le coût des travaux était estimé à 1 388 898,52 € HT.

Considérant ces travaux de réhabilitation des installations sportives du Lycée de la Mer portés par la COBAS, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix d'apporter une aide financière d'un montant de 150 000 € dans le cadre de ce projet.

La convention, jointe en annexe à la présente délibération, fixe les modalités et les conditions du financement accordé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle est conclue pour une durée de 42 mois à compter de la date de la décision de la commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine.

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 16-150 en date du 16 septembre 2016 qui autorise la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 16-238 du 16 décembre 2016,
VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 28 mai 2018,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention relative au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- **HABILITER** le Président à signer la convention annexée à la présente avec la Région Nouvelle-Aquitaine et tout document y afférent ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes y afférents ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **IMPUTER** sur le budget principal l'aide financière attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de cette opération.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

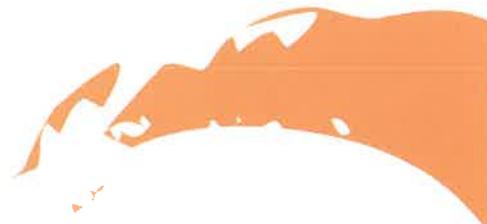
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Thierry MAISONNAVE

N° 18-163

**ACQUISITION D'UN CRIBLE 3 FRACTIONS POUR L'AFFINAGE ET LA VALORISATION
DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DU CENTRE DE VALORISATION DU TEICH
LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses activités, la COBAS est amenée à assurer, sur le centre de valorisation du Teich, le traitement de 25 000 tonnes annuelles de déchets végétaux issus des déchèteries de la COBAS (particuliers et professionnels) et de la collecte en porte-à-porte des biodéchets et déchets verts.

À l'issue du processus de compostage, il est nécessaire de cribler le produit obtenu en 3 fractions :

- une fraction fine afin d'obtenir un compost d'une granulométrie allant de 0/10 mm à 0/30 mm,
- une fraction intermédiaire (matière ligneuse non compostée) ≤ à 0/80 mm utilisable directement en bois énergie,
- une fraction grossière d'une granulométrie supérieure à 0/80 mm qui sera réincorporée en début de process de compostage ou rebroyée.

Le crible utilisé actuellement sur le centre de valorisation du Teich est un crible 2 fractions de marque LUBO SYSTEM, modèle NEPTUNUS SDL 7400 de 2001. Cet équipement ne permet pas d'extraire une fraction directement valorisable en bois énergie et sa vétusté altère la qualité du produit sortant.

Il vous est proposé de réformer cet équipement et de le remplacer par l'acquisition d'un crible neuf 3 fractions, dont le montant prévisionnel est estimé à 470 000 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU les avis favorables de la Commission Environnement et du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés réunis le 14 septembre 2018, et du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER le Président à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert portant sur l'acquisition d'un crible neuf 3 fractions ;
- AUTORISER le Président à signer le marché public à intervenir avec l'entreprise qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse retenue par la Commission d'Appel d'Offres ;

- AUTORISER le Président, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche de prestataires, par la voie d'un marché négocié, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- AUTORISER le Président à signer, le cas échéant, les avenants auxdits marchés, lorsqu'ils ne comportent pas d'incidence financière ;
- IMPUTER les dépenses et recettes résultant de ce marché au budget de la régie Environnement.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES

N° 18-164

**ENQUÊTE DE FRÉQUENTATION RÉSULTANT DE LA CONVENTION D'ACCEPTATION
TARIFAIRE BAÏA ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LA SNCF ET LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est Autorité Organisatrice de la Mobilité. Ainsi, elle met en œuvre depuis le 1^{er} mars 2007 le réseau de transports urbains Baïa au sein de son ressort territorial.

L'exploitation du réseau de transports urbains Baïa de la COBAS s'articule autour du principe de rabattement des usagers vers les 5 gares ferroviaires situées au sein de son ressort territorial : Arcachon, La Teste de Buch, La Hume, Gujan-Mestras et Le Teich.

Depuis 2007, dans le cadre d'un accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la SNCF et la COBAS, les usagers porteurs d'un titre du réseau urbain Baïa ont la possibilité de voyager à bord des trains TER Nouvelle-Aquitaine sur le tronçon Arcachon - Le Teich. L'ensemble de la gamme tarifaire Baïa est acceptée à bord du réseau TER Nouvelle-Aquitaine entre Arcachon et Le Teich, facilitant l'intermodalité et l'usage des transports publics pour les usagers.

Dans le cadre de cet accord, des compensations financières sont versées par la COBAS au réseau TER Nouvelle-Aquitaine, au titre de la perte de recettes induite. Afin d'actualiser le montant de ces compensations, basées sur une enquête de 2012, la Région a passé un marché d'enquête et d'analyse tarifaire en juin 2018, attribué à la société TEST (+ TTK en sous-traitant sur l'analyse tarifaire). À l'image de 2012, l'enquête de fréquentation TER au sein du périmètre de la COBAS sera réalisée en deux phases courant 2018, afin de tenir compte de la saisonnalité :

- une semaine en août (période estivale),
- une semaine en octobre (période scolaire).

L'analyse des résultats obtenus permettra d'estimer la fréquentation du réseau TER par des usagers porteurs de titres urbains Baïa et le montant des compensations correspondantes, à compter de 2019.

Comme la convention, approuvée par délibération n° 17-250 au Conseil Communautaire du 13 novembre 2017, le prévoit, la COBAS participera au financement de l'enquête d'acceptation tarifaire TER pour un montant de 15 440 euros TTC, dont les crédits ont été prévus au budget.

VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à verser le règlement de l'enquête prévue dans la convention d'acceptation des titres urbains de la COBAS, approuvée par délibération n° 17-250 au Conseil Communautaire du 13 novembre 2017, pour l'année 2018 sur le réseau TER Aquitaine de la SNCF (tronçon Arcachon - Le Teich) avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

- IMPUTER les dépenses afférentes à cette opération au budget annexe Transports sur l'exercice concerné.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILE, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

N° 18-165

PISTES CYCLABLES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE « ALLÉE DU MUGUET » À GUJAN-MESTRAS

Mes Chers Collègues,

Les pistes cyclables sont un élément structurant de la politique de déplacements de la COBAS.

Elles participent à la mise en œuvre des actions favorisant le transfert modal de l'usage de la voiture individuelle, vers des modes alternatifs moins polluants.

Par conséquent, la COBAS souhaite poursuivre la réalisation d'un maillage conséquent, cohérent et continu de voies cyclables.

À ce titre, la commune de Gujan-Mestras réalise l'aménagement de l'allée du Muguet (330 ml). Cette voie constitue un axe important de circulation qui mène à l'école Jules Ferry. À ce titre, elle a vocation à intégrer un aménagement cyclable en continuité de la piste cyclable existante située Route des Lacs. Il vous est donc proposé de lui confier l'aménagement de cette piste.

Le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme des travaux et les conditions financières qui s'élèveront à 100 954 €.

Les crédits correspondant à cette opération sont inscrits au budget principal 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU le projet de convention maîtrise d'ouvrage déléguée annexé,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement de la piste cyclable allée du Muguet à Gujan-Mestras ;
- **HABILITER** le Président à signer la convention et tous les documents relatifs au dossier.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Elisabeth REZER-SANDILLON

N° 18-166

**PISTES CYCLABLES : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE DES PISTES CYCLABLES
DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Le cycliste est un usager particulier, vulnérable sans protections. Il utilise un vélo qui a besoin, pour circuler en toute sécurité, d'aménagements pourvus d'un revêtement relativement lisse, adhérent et sans déformation cassante, type bordures de trottoir, ou racines débordantes. Ces aménagements doivent être régulièrement entretenus.

C'est pourquoi au regard de ces constatations, la COBAS a souhaité s'investir dans l'entretien courant des pistes cyclables de son territoire. À cet effet, par délibération du Conseil Communautaire n° 15-58 en date du 30 avril 2015, le règlement d'intervention des pistes cyclables avait été approuvé. Pour rappel, celui-ci précise notamment que l'entretien courant des pistes (balayage, nettoyage, fauchage, marquage au sol) est à la charge des communes. La COBAS a donc à sa charge l'entretien du revêtement en enrobé de la chaussée et en procédant notamment aux réparations des dégâts provoqués par les conditions climatiques ou autres, mais aussi à la pose des panneaux de signalisation routière, marquages au sol, barrières et plots.

À ce titre, afin d'être opérationnel en 2018 et dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2017, un accord-cadre à bons de commandes a été publié au BOAMP, sous la forme d'une procédure adaptée, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 108 000 € HT, en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, à compter de la date de notification au titulaire avec possibilité de reconduction expresse trois fois. La durée totale du marché ne pourra donc pas excéder quatre ans. L'entreprise CMR, dont le siège social est fixé avenue des Martyres de la Libération – 33700 MERIGNAC, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans les documents de la consultation. Les documents sont mis à la disposition des élus pour consultation au siège de la COBAS.

Les crédits correspondant à cette opération ont été inscrits au budget principal 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 septembre 2018,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ATTRIBUER l'accord-cadre susmentionné à la société CMR ;
- AUTORISER le Président à signer l'accord-cadre avec la société CMR qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse et tous les documents s'y rapportant, et prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de cet accord-cadre ;
- AUTORISER le Président à signer, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;
- IMPUTER les dépenses et les recettes au budget principal et sur les exercices budgétaires concernés pour la durée de l'accord-cadre.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

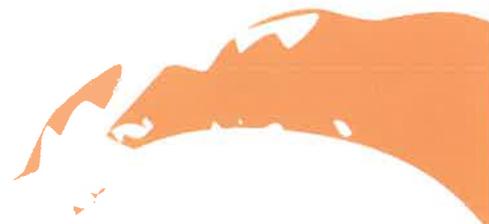
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Xavier PARIS

N° 18-167

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MODIFIÉE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS À INTERVENIR SUR LES CONVENTIONS EXISTANTES DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Mes Chers Collègues,

La Pépinière d'entreprises de la COBAS assure l'hébergement des personnes physiques ou morales désireuses d'implanter sur le site, une entreprise en création ou en développement.

À ce titre les porteurs de projets sont liés par deux conventions avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud :

- une convention d'occupation temporaire des locaux sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public qui fixe le montant des loyers et la durée du bail ;

- une convention d'accompagnement qui formalise les relations entre le domicilié et la Pépinière en précisant leurs engagements mutuels et fixe le montant du forfait annuel d'accompagnement.

Pour répondre à la demande des entreprises résidentes à la Pépinière, il est proposé de renforcer les dispositions de durée prévues dans la convention d'occupation temporaire dans l'attente de la création d'un Hôtel d'entreprises.

Il est proposé de modifier et compléter l'article 8 comme suit :

« Pour toute (s) année (s) supplémentaire (s) accordée (s) par le Président du Comité d'Agrément, le tarif appliqué sera celui de la troisième année ».

Les autres articles de la convention d'occupation temporaire restent inchangés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail,

VU le Règlement Intérieur de la Pépinière,

VU la délibération n° 13-47 du 15 avril 2013,

VU le projet de la modification de la convention d'occupation temporaire,

VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à signer la convention d'occupation temporaire dans sa version modifiée et jointe en annexe ;
- **AUTORISER** le Président à signer les avenants à intervenir aux conventions d'occupation temporaire en vigueur.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

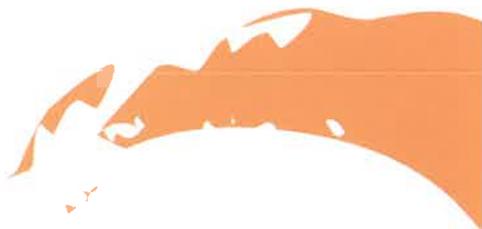
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Brigitte GRONDONA

N° 18-168

**APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 :
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ENTRE EGEE GIRONDE ET LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et pour faire suite à la création de l'Agence de Développement Economique BA2E, la COBAS souhaite à travers cette politique dynamique de partenariat, impulser et soutenir des projets d'avenir et créateurs d'emplois.

Pour la mettre en œuvre, la COBAS souhaite travailler en collaboration plus étroite avec EGEE GIRONDE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise). C'est une association nationale de seniors bénévoles (créée en 1982), qui souhaitent transmettre leur compétence et expérience professionnelle aux générations plus jeunes. Elle intervient dans 3 domaines d'activité : l'Education, l'Emploi et l'Entreprise.

EGEE GIRONDE a pour objectif d'aider tous ceux qui souhaitent créer une entreprise afin d'étudier avec eux la viabilité et concrétiser leurs projets.

EGEE GIRONDE intervient également dans l'appui au développement des entreprises et auprès de celles en difficulté.

L'association dispose de plusieurs conseillers bénévoles sur le Bassin d'Arcachon, et la collaboration avec BA2E permet d'apporter un regard croisé sur les dossiers.

Le présent projet de convention est pour une durée d'un an et a pour objet de définir les axes et le cadre général de la collaboration entre EGEE GIRONDE et la COBAS.

Les engagements présentés dans la convention jointe permettent de décliner le partenariat transversal, complémentaire et nécessaire au bon développement du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Règlement Intérieur des locaux COBAS-BA2E,
VU la délibération n° 15-59 du 30 avril 2015,
VU le projet de convention de partenariat,
VU le projet de convention d'occupation temporaire,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les conventions 2018-2019 et ses annexes entre EGEE GIRONDE et la COBAS, jointes à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président à signer lesdites conventions et ses annexes.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPLÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

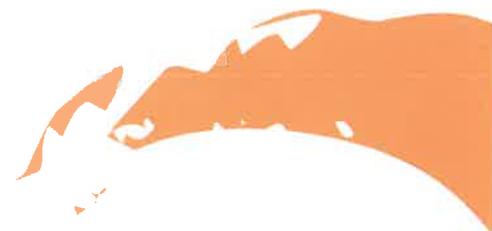
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Sylvie BANSARD

N° 18-169

**APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 :
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ENTRE LA COOPÉRATIVE COOP'ALPHA ET LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et pour faire suite à la création de l'Agence de Développement Economique BA2E, la COBAS souhaite à travers cette politique dynamique de partenariat, impulser et soutenir des projets d'avenir et créateurs d'emplois.

Pour la mettre en œuvre, la COBAS souhaite travailler en collaboration plus étroite avec la Coopérative d'Activités et d'Emploi 33 - COOP'ALPHA. Il s'agit d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) telle que définie par la loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014.

La coopérative COOP'ALPHA a pour vocation d'aider ceux qui souhaitent créer leur propre emploi sur le territoire en les formant à la fonction de chef d'entreprise et en leur offrant la sécurité du statut de salarié.

La coopérative COOP'ALPHA propose ses services et ses compétences à tous les créateurs, entreprises et collectivités publiques dans une dynamique de proximité.

Le présent projet de convention est pour une durée d'un an et a pour objet de définir les axes et le cadre général de la collaboration entre la coopérative COOP'ALPHA et la COBAS.

Les engagements présentés dans la convention jointe permettent de décliner le partenariat transversal, complémentaire et nécessaire au bon développement du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
VU le Règlement Intérieur des locaux COBAS-BA2E,
VU la délibération n° 15-59 du 30 avril 2015,
VU le projet de convention de partenariat,
VU le projet de convention d'occupation temporaire,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les conventions 2018-2019 et ses annexes entre la coopérative COOP'ALPHA et la COBAS, jointes à la présente délibération ;
- AUTORISER le Président à signer lesdites conventions et ses annexes.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

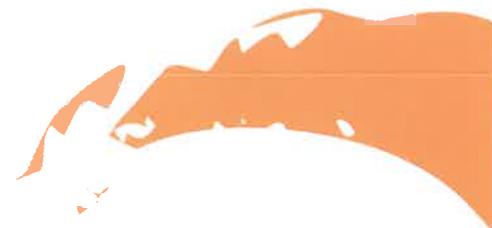
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Elisabeth MONTEIL-MACARD

N° 18-170

**APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 :
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ENTRE RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE ET LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et pour faire suite à la création de l'Agence de Développement Economique BA2E, la COBAS souhaite à travers cette politique dynamique de partenariat, impulser et soutenir des projets d'avenir et créateurs d'emplois.

Pour la mettre en œuvre, la COBAS souhaite travailler en collaboration plus étroite avec RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE.

Il s'agit d'une association de chefs d'entreprises bénévoles, qui a pour finalité d'accompagner gratuitement des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise.

Pour ce faire, le réseau propose 3 programmes d'accompagnement selon le cycle de vie de l'entreprise sous forme de prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie : Start, Booster et Ambition.

Le présent projet de convention est pour une durée d'un an et a pour objet de définir les axes et le cadre général de la collaboration entre RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE et la COBAS.

Les engagements présentés dans la convention jointe permettent de décliner le partenariat transversal, complémentaire et nécessaire au bon développement du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Règlement Intérieur des locaux COBAS-BA2E,
VU la délibération n° 15-59 du 30 avril 2015,
VU le projet de convention de partenariat,
VU le projet de convention d'occupation temporaire,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les conventions 2018-2019 et ses annexes entre **RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE** et la **COBAS**, jointes à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président à signer lesdites conventions et ses annexes.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

(Patrick DAVET ne prenant pas part au vote : pouvoir donné à Brigitte GRONDONA)

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

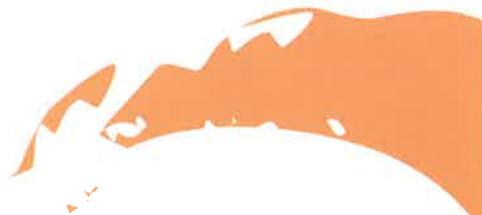
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Yves FOULON

N° 18-171

**APPROBATION DES CONVENTIONS 2018-2019 :
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX GIRONDE
ET LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et pour faire suite à la création de l'Agence de Développement Economique BA2E, la COBAS souhaite à travers cette politique dynamique de partenariat, impulser et soutenir des projets d'avenir et créateurs d'emplois.

Pour la mettre en œuvre, la COBAS souhaite travailler en collaboration plus étroite avec la CCI BORDEAUX GIRONDE, qui est un interlocuteur important dans l'accompagnement des entreprises du Bassin d'Arcachon Sud car la CCIBG y comptabilise près de 3 910 entreprises ressortissantes.

La CCIBG accompagne les entreprises au quotidien, soutient les créateurs, les porteurs de projets, via un appui individuel ou des actions collectives par filière. Son offre de services couvre le cycle de vie de l'entreprise : appui à la création, à la reprise, au développement, à la transmission, etc... La CCIBG encourage les projets innovants, soutient les startups, développe ses prestations pour s'adapter aux besoins des entreprises et contribuer au développement des filières porteuses de richesse et d'emplois. Elle propose une offre de formations avec le Centre de Formation du Lac (formations en alternance, écoles professionnelles) et KEDGE Business School (formations en management).

La CCIBG, à travers ce partenariat, accompagnera l'ensemble des entreprises du territoire. Elle propose de réaliser pour le compte de la COBAS, qui le mettra à la disposition de BA2E, un ensemble d'outils d'informations, de connaissance et de veilles économiques nécessaires aux chefs d'entreprises mais également à tous les acteurs du territoire.

Le partenariat proposé se décompose en 2 outils distincts :

- **Terranalys** : est un tableau de bord qui permet de présenter une synthèse des indicateurs chiffrés pour déterminer les principales caractéristiques économiques telles que : les caractéristiques socio-économiques, économie et l'emploi, le tissu économique, la démographie des établissements.
Le montant annuel de cette prestation est de 1 500 euros HT.
Une mise à jour est éditée une fois par an.
- **Baromètre des créateurs** : il a pour objectif de mesurer les créations d'entreprises et de qualifier les profils de créateurs : la démographie des établissements, capital social et motifs de création, profil des créateurs, classement des activités les plus créatrices.
Le montant annuel de cette prestation est de 600 euros HT.
Livraison une fois par an.

Le coût annuel des 2 outils est de **2 100 euros HT**.

Le présent projet de convention est pour une durée d'un an et a pour objet de définir les axes et le cadre général de la collaboration entre la CCIBG et la COBAS.

Les engagements présentés dans la convention jointe permettent de décliner le partenariat transversal, complémentaire et nécessaire au bon développement du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Règlement Intérieur des locaux COBAS-BA2E,
VU la délibération n° 15-59 du 30 avril 2015,
VU le projet de convention de partenariat,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention 2018-2019 entre la CCIBG et la COBAS, jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président à signer ladite convention ;
- **IMPUTER** les dépenses et la recette au budget principal sur les exercices concernés.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : François DELUGA

N° 18-172

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU SIBA

Mes Chers Collègues,

La COBAS est membre du SIBA. À ce titre et en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités du SIBA, joint en annexe, doit faire l'objet d'une communication en Conseil Communautaire.

Ce rapport met en évidence, indépendamment de l'assainissement des eaux usées objet d'un rapport séparé sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, joint également en annexe, les principales activités du syndicat concernant :

- La gestion des eaux pluviales,
- les travaux maritimes et fluviaux et le pôle maritime,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- l'environnement,
- le pôle promotion du Bassin d'Arcachon,
- le pôle de ressources numériques du Bassin d'Arcachon,
- l'hygiène et la santé publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la COBAS approuvés par délibération du Conseil Communautaire n° 17-260 du 13 novembre 2017,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication du rapport annuel d'activités 2017 du SIBA ainsi que de son rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif, joints en annexe à la présente délibération.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS

Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC

Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA

Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services

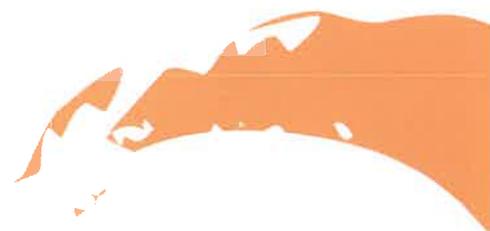
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° 18-173

**POURSUITE DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE
DU SUD BASSIN JUSQU'À ARCACHON (RN250 ET RD1250)
LANCEMENT DES ÉTUDES**

Mes Chers Collègues,

L'enquête publique unique préalable à autorisation environnementale à déclaration d'utilité publique des travaux et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gujan-Mestras vient tout juste de se dérouler du 20 août au 20 septembre 2018.

Les observations faites lors de cette enquête publique sont très majoritairement favorables aux travaux d'amélioration de la desserte du Sud bassin et certaines soulignent la nécessité de poursuivre les travaux jusqu'à l'entrée d'Arcachon.

Cet objectif est partagé depuis toujours par notre collectivité et ses quatre Maires.

Il s'agit aujourd'hui d'engager des études nécessaires pour une continuité des travaux étant rappelé que les premiers travaux préparatoires environnementaux devraient commencer début janvier 2019 et les travaux routiers devraient commencer dès la fin du premier trimestre 2019 jusqu'à fin 2019 début 2020 pour la mise en 2 x 2 voies de la RN250.

Les travaux de réalisation des échangeurs de Césarée et de la Hume débuteront en janvier 2020, ils sont prévus jusqu'en juin 2021.

Ainsi, il vous est proposé de poursuivre la dynamique lancée à l'initiative de la COBAS sur cette problématique en lançant dès janvier 2019 les études pour la poursuite de l'aménagement pour la fluidification de la desserte du Sud Bassin et plus précisément des communes de La Teste de Buch et d'Arcachon, en donnant toute sa place aux mobilités douces.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- DÉCIDER du lancement des études susvisées ;
- DÉCIDER de l'inscription des crédits nécessaires dès le budget primitif 2019 ;
- DONNER au Président tous pouvoirs pour négocier avec l'État (RN250) et le Département (RD1250) le lancement des études.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 25 septembre 2018

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180924-18-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Publication : 27/09/2018

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX





Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud



**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON SUD DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 24 SEPTEMBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS
Sylvie BANSARD, Jean-Bernard BIEHLER, Geneviève BORDEDEBAT, Michèle BOURGOIN, André CASTANDET, Martine CAUSSARIEU, Christine CHARTON, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Françoise COINEAU, Valérie COLLADO, Philippe DE LAS HERAS, Christine DELMAS, François DELUGA, Evelyne DONZEAUD, Dominique DUCASSE, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Dany FRESSAIX, Maurice GRANET, Brigitte GRONDONA, Jean-Jacques GUIGNIER, Monique GUILLON, Loretta LAHON-GRIMAUD, Françoise LÉONARD-MOUSSAC, Tony LOURENÇO, Bernard LUMMEAUX, Thierry MAISONNAVE, Yvette MAUPILÉ, Elisabeth MONTEIL-MACARD, André MOUSTIÉ, Xavier PARIS, Pierre PRADAYROL, Elisabeth REZER-SANDILLON, Cyril SOCOLOVERT, Sylviane STOME

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric BERNARD a donné pouvoir à Françoise LÉONARD-MOUSSAC
Patrick DAVET a donné pouvoir à Brigitte GRONDONA
Patrick MALVAES a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
Jean-Claude VERGNERES a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Grégory JOSEPH

ABSENT (non convoqué) :

Jean-Paul CHANSAREL (décédé le 10 août 2018)

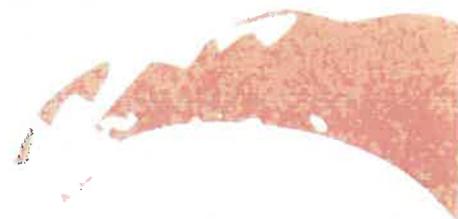
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet
Bruno ROBERT, Trésorier Principal

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tony LOURENÇO est désigné comme Secrétaire de Séance et Elisabeth MONTEIL-MACARD comme Secrétaire Adjointe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 43 (au lieu de 44)



COMMUNICATION

INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN-PAUL CHANSAREL

Mes Chers Collègues,

Suite au décès de Monsieur Jean-Paul CHANSAREL, un siège de conseiller communautaire devient vacant.

Aux termes de l'article L273-10 du Code électoral : *« lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. »*

Ainsi, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est fait appel au suivant de la liste communautaire qui doit être de même sexe, élu conseiller municipal, et appartenant à la liste communautaire correspondante (sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu).

En l'espèce à Arcachon, il y a une liste de 10 personnes sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire. C'est donc Monsieur Patrice BEUNARD, de même sexe que Monsieur CHANSAREL, défunt, qui va lui succéder. Il est installé conseiller communautaire et désigné en remplacement de celui-ci en qualité :

➤ de membre des commissions suivantes :

- Commission de Contrôle Financier,
- Commission des Finances et Administration Générale,
- Commission de Délégation des Services Publics,
- Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Comité Technique Paritaire,
- Commission d'Appel d'Offres (suppléant),

➤ de membre du BUREAU

➤ de conseiller délégué aux Relations avec les Usagers de la COBAS

➤ de représentant de la COBAS :

- SIBA (titulaire),
- SYBARVAL (titulaire),
- SEMEXPO (titulaire),
- INSERCYCLES (titulaire),
- GIP Littoral Aquitain (suppléant).